

TFP APS + H0B0 + SSIAP1 + ACVS1-2

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

LYNXTITUT
Michel BLANCHARD
07.54.32.16.91
formation@lynxtitut.com

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Tests
Entretien
Inscription directe ou par un conseiller en insertion professionnelle

Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

Conditions d'accès :

TFP APS ?Être titulaire de l'autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS. Nous vous aidons dans cette démarche.
SSIAP ?Certificat médical de moins de 03 mois, conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.
ACVS1-2 ?Être de nationalité française ou ressortissant d'un état membre de l'union européenne.

Prérequis pédagogiques :

?Avant l'entrée en formation le stagiaire sera évalué sur sa connaissance de la langue Française caractérisée par la compréhension du langage nécessaire à l'exercice d'une activité privée de sécurité ainsi que par sa capacité à effectuer un compte rendu par oral et par écrit.

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

Objectif de la formation

TFP APS Avoir une formation minimum pour exercer une fonction dans les métiers de la sécurité privée0 Obtenir l'aptitude professionnelle exigée dans le décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005. H0B0 Etre capable d'identifier et d'éviter les dangers de l'électricité et de mettre en œuvre les méthodes et les procédures permettant d'effectuer des opérations d'ordre non électrique à proximité d'installations électriques dans les meilleures conditions de sécurité. SSIAP1 Acquérir les compétences théoriques et pratiques nécessaires aux fonctions d'agent de service de sécurité incendie, conformément à l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. ACVS1-2 Agent de sûreté portuaire chargé des visites de sûreté PORTUAIRE préalables à l'accès aux zones d'accès restreint telles que définies dans le code des ports maritimes et le code ISPS. Référentiel : Articles R. 5332-34 et R.5332-35 du Code des Transports et dispensées selon les modalités précisées par l'arrêté ministériel de référence en dates du 23 septembre 2009.

Contenu et modalités d'organisation

TFP APS 182h SOCLE DE BASE : 41 HEURES UV 1 - Module Secourisme - 14 h. UV 2 - Module environnement juridique - 17 h. UV 3 - Module gestion des conflits - 5 h. UV 4 - Module stratégique - 4 h. SPECIALITE : 134 HEURES Module environnement juridique- 5 h (complément avec le tronc commun) Module gestion des conflits - 9 h (complément avec le tronc commun) Module stratégique- 2 h (complément avec le tronc commun UV 5 - Module prévention des risques d'incendie - 7 h. UV 6 - Module Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier - 7h. UV 7 - Module sensibilisation aux Risques terroristes - 13 h. UV 8 - Module professionnel - 45 h. UV 9 - Module Palpation de sécurité et inspection des bagages - 7 h. UV 10 - Module surveillance par moyens électroniques de sécurité - 7 h. UV 11 - Module gestion des risques - 11 h. UV 12 - Module événementiel spécifique - 7 h. UV 13 - Module gestion des situations conflictuelles dégradées - 7 h. UV 14 - Module industriel spécifique - 7 h. H0B0 07h. Formations à la préparation à l'habilitation électrique comprennent une partie théorique pour l'acquisition des savoirs et une partie pratique pour l'acquisition des savoir-faire. SSIAP1 ?P1 - Le feu et ses conséquences 06h00 ?P2 - Sécurité Incendie 17h00. ?P3 - Installations techniques. 09h00 ?P4 - Rôles et missions des agents de sécurité incendie. 18h00 ?P5 - Concrétisation des Acquis. 20h00. Module 1 : ACVS 1 -Principes généraux de la sûreté et objectifs de la sûreté du transport maritime et portuaire ; -Connaissance des articles prohibés en matière de sûreté maritime ; -Connaissance de l'environnement portuaire ; -Connaissance générale des différents acteurs du transport maritime et de leur rôle ; -Dispositions réglementaires applicables en matière de sûreté du transport maritime et portuaire ; -Compréhension du rôle de l'installation portuaire et de la zone d'accès restreint ; -Rôle des services de l'Etat et des différents acteurs en matière de sûreté du transport maritime et portuaire ; -Conditions d'attribution, de suspension et de retrait du double agrément ; -Conditions du contrôle de l'activité des agents de sûreté. Module 2 : ACVS 2 -Déontologie des visites de sûreté ; -

...
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Non renseigné

Validation(s) Visée(s)

Service de sécurité incendie et d'assistance aux personnes de niveau 1 (SSIAP 1) -
diplôme d'agent de service - Sans niveau spécifique
Habilitation électrique H0 chargé de travaux d'ordre non électrique, haute tension -
Sans niveau spécifique
Habilitation électrique B0 chargé de travaux d'ordre non électrique, basse tension -
Sans niveau spécifique
Agent de prévention et de sécurité - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

MON COMPTE FORMATION Éligible au CPF

Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00508521	du 11/10/2024 au 19/12/2024	Saint-Loubès (33)	LYNXTITUT		MON COMPTE FORMATION	FPC
00534201	du 04/12/2024 au 14/02/2025	Saint-Loubès (33)	LYNXTITUT		MON COMPTE FORMATION	FPC
00554697	du 27/01/2025 au 28/03/2025	Saint-Loubès (33)	LYNXTITUT		MON COMPTE FORMATION	FPC

00581302

du 07/04/2025 au
17/06/2025

Saint-Loubès
(33)

LYNXTITUT

MON
COMPTE
FORMATION

FPC